

CONTROLE ANTIDOPAGE

La législation a évolué début 2007 et dans le cadre de ces nouvelles lois, il est fait obligation à tout organisateur de prévoir des installations et de mettre en place un dispositif permettant le déroulement d'un contrôle antidopage.

L'athlétisme a besoin de votre aide.

Outre les infrastructures obligatoires spécifiées dans un cahier des charges, la présence d'un délégué fédéral antidopage désigné par la FFA (compétitions nationales) ou la Ligue (compétitions interrégionales et régionales) et un médecin désigné par la DRJS, **l'organisateur doit fournir un nombre d'escorteurs** qui correspond au nombre d'athlètes qui seront contrôlé(e)s (un escorteur par athlète).

Le Délégué Fédéral est le garant de l'application des procédures

L'escorteur est chargé de suivre l'athlète que le délégué lui a attribué depuis sa notification jusqu'au moment où le médecin le prend en charge (maximum une heure).

Certaines précautions sont à prendre et certaines consignes sont à suivre sous peine de voir le contrôle annulé. (voir document intitulé « Local antidopage – à l'attention des organisateurs)

Autres Précisions :

Il est obligatoire d'avoir un médecin de même sexe que les athlètes contrôlés

Un médecin fait en général 6 contrôles. Il y a un médecin masculin et un médecin féminin.

Donc 12 contrôles et 12 escorteurs de même sexe que l'athlète

(plus parfois des accompagnateurs : 1 par athlète).

Quelques fois, 4 médecins se présentent : difficulté à prévoir 24 escorteurs.

Les boissons : il faut compter au moins 3 bouteilles d'eau de 50 cl par athlète et 2 à 3 de jus de fruit. (les accompagnateurs boivent aussi : difficile de leur interdire)

Donc prévoir : eau plate : 60 bouteilles 50 cl

 eau perrier : 20 à 30 canettes

 minute maid : 40 canettes

 autres boisson au choix : toutes sous emballage hermétique plastique ou métallique – (Bouteilles en verre pas obligatoire).

 Pas de coca cola (caféine) ni de boissons alcoolisées (interdit).

Nota : les boissons restantes seront utilisées par la buvette du club

Local Contrôle Antidopage

A l'attention des organisateurs

INSTALLATIONS ET MATERIEL

Le poste de contrôle doit comprendre :

1. **une salle d'attente (environ 20 m2 minimum) comprenant :**

- un secrétariat : 1 table et 2 chaises
- des bancs ou des chaises (pour une vingtaine de personnes)
- une autre table (pour poser les boissons)

les athlètes contrôlés devront trouver :

- des boissons variées, non alcoolisées et sans caféine, sous emballage scellé (bouteilles plastiques de 33 cl maxi ou canettes métalliques)
- des sacs poubelles pour recueillir les bouteilles vides
- si possible un frigidaire surtout l'été

- la salle doit être propre
- la salle doit être fermée, sécurisée et calme

- pour les grandes compétitions : un poste de télévision

2. **Deux salles de travail pour les médecins (12 m2 minimum chacune)** (masculin et féminin) **comprenant :**

- Une table assez grande ou 2 tables (1.40 m x 0.60 m),
 - Une pour écrire avec 2 chaises face au docteur (athlète + accompagnateur)
 - Une pour disposer les packs de gobelets stériles et les packs de flacons (l'athlète doit pouvoir choisir parmi plusieurs packs)
- **Des WC attenants** : le médecin et l'athlète ne doivent pas circuler en dehors du poste afin de garder le secret du contrôle. Si les installations ne le permettent pas, prévoir des paravents.
Ces WC ne servent que pour le médecin et l'athlète contrôlé, en aucun cas pour les escorteurs.
- Prévoir aussi :
 - du papier sur les vitres si il y a possibilité de regarder dans la pièce.
 - du sopalin pour poser sous les flacons lors du transvasement des urines
 - un grand sac poubelle afin de jeter les gobelets après usage
 - quelques boissons

La salle d'attente doit communiquer avec la salle du (des) médecins ou être proche de celle-ci.

Le couloir séparant la salle d'attente de la salle du médecin, ne doit pas être emprunté par d'autres personnes. (Prévoir des paravents pour faire un couloir entre la salle d'attente et la salle du médecin)

Documents à mettre à disposition du Délégué Fédéral

- badge distinctif
- Badge lui permettant d'accéder :
 - o Pour les courses sur route : à la ligne d'arrivée
 - o Pour les meetings et Championnats : à tous lieux sur le stade, y compris les tribunes, tribunes VIP, vestiaires, zone mixte ... tout lieu où l'athlète peut se déplacer
- Horaires précis de la compétition
- Une start-list et la liste des athlètes par épreuve avec leur numéro de dossard
- badges en nombre suffisant pour escorteurs, athlètes et accompagnateurs (afin de contrôler l'entrée de la salle d'attente)
- plaquettes et stylos pour les escorteurs + chemises pour cacher les notifications
- un décapsuleur
- des ciseaux, du scotch, un feutre, des feuilles blanches (afin de compléter le fléchage)
- des sacs poubelles (30 l ou 50 l)
- des gants (pour les athlètes : au moment du recueil des urines)

Prévoir :

Des escorteurs en nombre suffisant (un par athlète contrôlé) – L'escorteur doit suivre l'athlète pendant au moins une heure et rester à la disposition du Délégué Fédéral si il faut accompagner un athlète en dehors de la salle d'attente (sur motif valable).

A savoir :

1 - LES VICES DE FORME (liste non exhaustive) en liaison avec l'organisation

Dans la salle d'attente :

- prise de photos (attention aux téléphones portables qui peuvent prendre des photos)
- demande d'autographes
- plus de 1 accompagnateur pour un quelconque des athlètes contrôlés
- éléments perturbateurs : presse – TV – journalistes ...
- pas assez de boissons
- salle trop bruyante pour le retour au calme de l'athlète

Dans la salle du médecin :

- Interrogatoire de l'athlète par le médecin, non isolé d'une tierce personne.
- WC non attenant – obligation de passer dans un couloir emprunté par d'autres personnes.
- Présence d'une personne autre que celles autorisées dans les WC (médecin + athlète)

2 - Les médecins des contrôles antidopage :

- ont reçu une formation spécifique
- ont passé un examen
- ont prêté serment au Tribunal

Ce sont des médecins assermentés. Eux seuls peuvent conduire un contrôle antidopage.